

## Motion concernant M. Tuna Altinel

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 avril 2021, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a décidé à l'unanimité des suffrages exprimés de s'associer à la motion suivante du conseil d'administration de l'Université Lyon votée lors de sa séance du 30 mars 2021 :

*Le 24 janvier 2020, le mathématicien Tuna Altinel, Maître de conférences à l'Institut Camille Jordan (Université Claude Bernard Lyon 1/CNRS/École Centrale de Lyon/Université Jean Monnet Saint Etienne/INSA Lyon), retenu en Turquie depuis le mois de mai 2019, a été acquitté par le tribunal de Balikesir. Son passeport ne lui a cependant toujours pas été restitué. La Présidence de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'ensemble de la communauté académique réaffirment leur soutien à Tuna Altinel pour la restitution de son passeport.*

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25*

*Nombre de voix favorables : 25*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 27 avril 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon



**Modalités de recours contre la présente délibération** : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

**Date de transmission au contrôle de légalité** : 29/04/2021

**Date de publication sur le site internet** : 29/04/2021



Jean-François PINTON

